

RSE
RAPPORT
2023



Éditorial.....	3
Notre identité.....	4
Notre territoire de compétence.....	5
Notre mission : la prévention.....	6
Notre exigence : la certification	6
Une gouvernance représentative et paritaire	7
Une organisation qui donne la parole aux salariés	7
Nos parties prenantes	8
Agenda 2030	10
Notre contribution aux objectifs de développement durable sur notre territoire.....	11
RSE, axe stratégique	12
La RSE, un axe du projet de service	12
Nos orientations	13
L'ambition d'une labellisation pour la RSE.....	14
Quelle organisation pour la RSE ?	14
Notre point de départ.....	16
Diagnostic : ce qu'il faut retenir.....	16
Les points forts	17
Score	19
Parmi les actions 2023.....	20
Respecter l'Humain dans son contexte professionnel	21
Diminuer l'impact de notre activité et de nos décisions sur l'environnement.....	24
S'ancreur sur notre territoire et renforcer notre impact sur l'économie et la vie locale	28
Et demain ?	30
Développer l'expertise de la prévention comme pilier de la RSE pour les entreprises adhérentes	30

Éditorial

Responsabilité sociétale des entreprises : ce vocable, ce concept est devenu un champ d'investigation et d'action important dans la vie des organisations, des entreprises ou des associations. En faire une démarche structurant le fonctionnement du collectif au service de la mission la rend plus forte.

En externe, parce que l'organisation ou l'entreprise œuvre pour ses parties prenantes, clients, fournisseurs et partenaires, et que la qualité de ce qu'elle fait influe sur l'environnement et le fonctionnement des autres.

En externe, surtout, pour un service de prévention et de santé au travail comme le SSTRN, parce que notre mission est d'œuvrer à la prise de conscience de la nécessité de la prévention des risques et de l'amélioration de la santé dans le cadre du travail. Parce que notre mission et nos actions sont constitutives de la RSE des entreprises que nous accompagnons.

En interne, d'abord, par sa capacité à fédérer la gouvernance, les collaborateurs, les énergies et les volontés et en faire une finalité commune. En interne, encore, par le sens que chacun trouve dans les actions qu'il porte pour répondre aux questions sociales, environnementales et économiques.

Ensemble, réussissons ce pari d'être demain plus efficaces et plus vertueux.

Anne SAINT-LAURENT
directrice générale



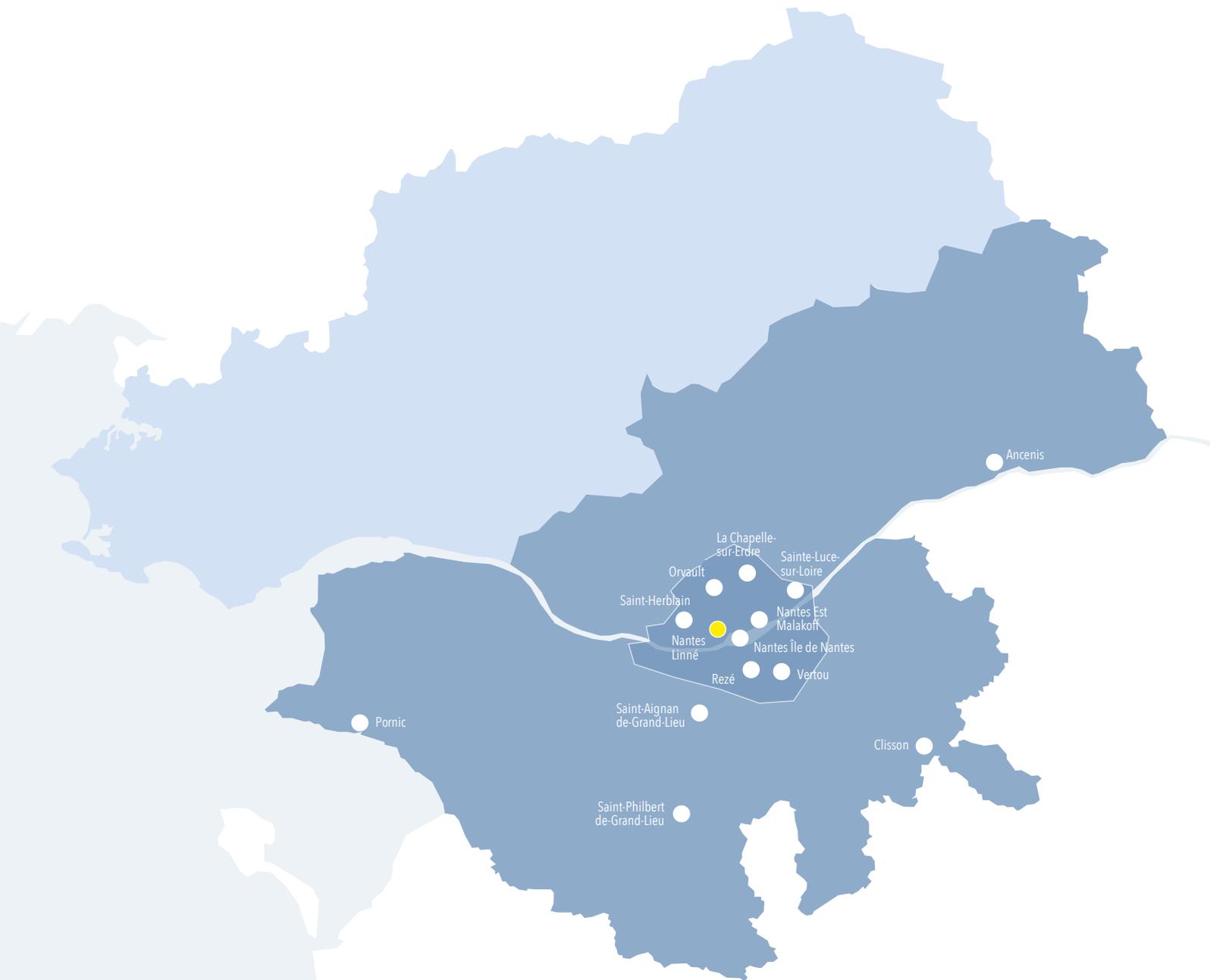
Notre identité

Le SSTRN est une association d'employeurs dont la mission est de développer la prévention des risques professionnels dans les entreprises, d'améliorer les conditions de travail et la santé des travailleurs et de prévenir la désinsertion professionnelle.

Association Loi 1901 à but non lucratif, le SSTRN développe une politique de moyens et d'actions au service des entreprises et de leurs salariés. Il est financé par les entreprises adhérentes.

La prévention et la préservation de la santé des personnes sont notre moteur, l'amélioration des conditions de travail notre ambition. Nos valeurs nous caractérisent et notre engagement au service de nos adhérents et de leurs salariés est fort : respect, esprit d'équipe, sens du service, professionnalisme, responsabilité sociétale, solidarité.

Nos actions et les moyens que nous mettons en œuvre pour réaliser nos missions sont inscrits dans un projet de service pluriannuel qui définit la stratégie et les enjeux de l'association pour cinq ans. Des priorités annuelles sont définies par le conseil d'administration.



Notre territoire de compétence

Précisé dans l'agrément délivré par l'État, le territoire de compétence du SSTRN est à la fois inter-professionnel et géographique.

Géographique, il s'étend sur plus de 60 % du département de la Loire-Atlantique, regroupant 70 % des salariés. **Professionnel**, il couvre toutes les entreprises du secteur privé employant au moins un salarié, hors fonction publique, agriculture et bâtiment, inclut le suivi des salariés intérimaires de tous les secteurs, concerne les habilitations pour la surveillance médicale des travailleurs intervenant dans des installations nucléaires de base (INB) et le suivi des intermittents du spectacle.

Notre mission : la prévention

Pour l'employeur, adhérer au SSTRN n'est pas qu'une simple obligation légale.

Quelle que soit la taille de l'entreprise, chaque environnement du poste de travail comporte des risques qu'il faut identifier pour mieux les éviter ou les maîtriser. Il est essentiel de sensibiliser et accompagner toutes les entreprises pour réussir la prévention.

Adhérer au SSTRN, c'est aussi permettre un suivi individuel de santé pour chacun de ses salariés et s'assurer un conseil et un accompagnement dans la démarche d'amélioration des conditions de travail dans ses établissements

Les missions des services de prévention et de santé au travail sont inscrites dans le Code du travail. Elles ont été renforcées depuis la Loi du 2 août 2021 par la définition d'une offre de services commune :

- 🕒 Prévenir les risques professionnels,
- 🕒 Suivre l'état de santé des salariés
- 🕒 Prévenir la désinsertion professionnelle

Notre exigence : la certification

En novembre 2023, le SSTRN a maintenu le label AMEXIST obtenu en 2021 (label professionnel des SPSTI). Non obligatoire, ce label certifie la maîtrise de la démarche de progrès en santé au travail, basée sur l'amélioration continue de l'organisation au bénéfice des entreprises et des salariés suivis.

Pour aller plus loin, la réforme de la santé au travail issue de la Loi du 2 août 2021 prévoit une certification pour les SPSTI, dont le référentiel AFNOR est paru le 28 août 2023.

Obligatoire, cette certification viendra en 2025 s'imposer à l'ensemble des SPSTI et sera une condition du renouvellement de l'agrément. Engagé pleinement depuis 2016 dans une démarche d'amélioration continue, le SSTRN est en marche pour répondre aux attentes de cette nouvelle certification.



Une gouvernance représentative et paritaire

Du fait de son statut associatif, la gouvernance du SSTRN est assurée par un conseil d'administration paritaire composé d'employeurs et de salariés désignés par les organisations patronales et salariales représentatives, tous acteurs des entreprises adhérentes. Une commission de contrôle est consultée sur l'organisation et le fonctionnement du service et donne son avis avant les décisions du conseil d'administration.

Le SSTRN invite chaque année au mois de juin l'ensemble de ses adhérents à une assemblée générale annuelle qui doit se prononcer sur l'approbation des rapports et statuer sur les résolutions soumises par le conseil d'administration.

Une organisation qui donne la parole aux salariés

En interne, le SSTRN a mis en place une dynamique collective partageant la décision et encourageant la collaboration entre les salariés :

- Construction participative du projet de service.
- Rôle renforcé pour la commission médico-technique (CMT), avec des aspects décisionnels en plus du rôle réglementaire de consultation.
- Comité décisionnel opérationnel qui, en plus des directions, est élargi au bureau de la CMT et aux référents métiers.
- Dialogue social actif et constructif portant par exemple la rédaction et la signature de nombreux accords d'entreprise.
- Un laboratoire d'idées consacré à la RSE.

Nos parties prenantes

Le SSTRN est amené à interagir avec les acteurs de la sphère publique, territoriale, associative et civile.



Sphère publique

État, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, conseil régional, conseil général, intercommunalités, municipalités.



Sphère territoriale

Organisations patronales et syndicales, branches professionnelles, clubs d'entreprises, organisations professionnelles, acteurs de la santé publique, associations, CHU, écoles, centres de formation, universités.



Sphère associative

Adhérents du SSTRN, salariés des adhérents, administrateurs, fournisseurs, Présanse, Présanse Pays de la Loire, autres SPSTI (en région et au national).



Sphère civile

Médias, voisinage des centres.





L'**Agenda 2030** est un programme universel pour le développement durable. Il porte l'ambition de transformer notre monde en éradiquant la pauvreté et les inégalités, en assurant sa transition écologique et solidaire.

Il porte en son cœur 17 objectifs de développement durable (ODD), objectifs qui couvrent l'intégralité des enjeux du développement durable tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau... mais aussi la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation...



<https://www.agenda-2030.fr/17-objectifs-de-developpement-durable>

Notre contribution aux objectifs de développement durable sur le territoire

Le SSTRN inscrit son action en cohérence avec les objectifs de développement durable suivants.

- N° 1 **Pas de pauvreté** | Maintien en emploi, prévention de la désinsertion professionnelle au travers du dialogue social.
- N° 2 **Bonne santé et bien-être** | Mise en œuvre de nos missions.
- N° 4 **Éducation de qualité** | Développement de compétences au travers de nos conseils individuels, de nos actions collectives de sensibilisation pour nos adhérents, de notre engagement à la formation de nos collaborateurs.
- N° 8 **Travail décent et croissance économique** | Mise en œuvre de nos missions et engagement dans une charte sur les droits humains.
- N° 9 **Industrie, innovation et infrastructure** | Positionnement territorial et partenarial en santé et santé au travail.
- N° 10 **Inégalités réduites** | Maintien en emploi, prévention de la désinsertion professionnelle.
- N° 17 **Partenariats pour la réalisation des objectifs** | Gouvernance du SSTRN assurée par un conseil d'administration paritaire employeurs-salariés.





La RSE, un axe du projet de service

Notre projet de service 2022-2026 formule une ambition partagée à cinq ans pour conduire des projets et inscrire notre action dans une stratégie cohérente. Il se déploie autour de quatre enjeux dans le contexte de réforme née de la Loi du 2 août 2021.

- 🕒 Enjeu #1 **Déploiement de la réforme**
- 🕒 Enjeu #2 **Positionnement territorial et partenarial en santé et santé au travail**
- 🕒 Enjeu #3 **Digitalisation et dématérialisation**
- 🕒 Enjeu #4 **Responsabilité sociétale des entreprises**

L'enjeu numéro 4 du projet de service 2022-2026, consacré à la RSE, porte deux objectifs d'actions à l'horizon 2026.

- 🕒 Développer l'expertise de la prévention comme pilier de la RSE pour les entreprises adhérentes.
- 🕒 Intégrer dans le service un positionnement RSE dans toutes ses composantes (social, économique et environnemental).

Nos orientations

La prise en compte de sa responsabilité sociétale n'est pas nouvelle pour le SSTRN et des actions sont engagées depuis plusieurs années.

L'inscription comme un axe prioritaire dans le projet de service de l'association donne du sens à cette démarche et a pour ambition de connecter pleinement le SSTRN à son environnement.

Dans ce cadre, nos orientations ambitionnent de déployer une démarche RSE permettant de répondre prioritairement aux engagements suivants :

Sur le champ social

- Favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap.
- S'engager pour l'amélioration du bien-être des salariés par l'alimentation et l'activité physique.
- Sensibiliser les collaborateurs aux facteurs qui peuvent impacter leur santé et ainsi améliorer leurs conditions de travail tout en préservant l'environnement.

Sur le champ environnemental

- Réduire nos consommations énergétiques, conformément au décret tertiaire 2030.
- Diminuer nos émissions de gaz à effet de serre liée à notre activité (selon la trajectoire définie).
- Obtenir une labellisation des nouveaux bâtiments.

Sur le champ sociétal et économique

- Développer des partenariats sur le territoire ligérien pour sensibiliser sur les enjeux de la prévention auprès de différents publics (étudiants, associations...).
- Développer des partenariats avec les acteurs de la santé pour favoriser la dynamique territoriale en santé.
- Sélectionner des fournisseurs et prestataires prioritairement locaux et engagés dans une démarche RSE.
- Développer notre communication à l'ensemble de nos parties prenantes.
- Être force d'accompagnement des adhérents pour mettre en œuvre la prévention dans les entreprises du territoire.

Quelle organisation pour la RSE ?

Depuis 2022, la démarche RSE est venue compléter la dynamique d'amélioration continue qui n'a pas été abordée précédemment afin qu'elle devienne pérenne et durable.

Impulsée par la direction générale, elle est portée quotidiennement par l'équipe QSE de la direction immobilière, services généraux, achats et QSE.

Le suivi de la démarche est assuré par le comité de pilotage amélioration continue et RSE (COPIL AC-RSE). Ce comité, composé des directeurs, des référents métiers et de l'équipe QSE, se réunit tous les 3 mois.

Un laboratoire d'idées sur la démarche RSE est organisé tous les trimestres afin d'échanger avec les salariés du SSTRN désirant s'impliquer sur ces sujets. Ce laboratoire, ouvert à tous et animé par l'équipe QSE, a pour ambition de centraliser l'ensemble des idées.

L'ambition d'une labellisation pour la RSE

Le SSTRN vise la reconnaissance de sa démarche RSE avec l'obtention du label THQSE® (Très Haute Qualité Sanitaire, Sociale et Environnementale) en 2024.

Ce label, notamment orienté vers les secteurs de la santé et du médico-social, permet d'évaluer les démarches de responsabilité sociétale et santé environnementale des petites et grandes organisations. Il vise à structurer, valoriser les démarches, essaimer les bonnes pratiques, améliorer les conditions de vie et mettre en réseau les acteurs.

C'est un label qui se veut robuste, crédible, exigeant et accessible. L'évaluation de conformité est réalisée par l'organisme tiers indépendant SOCOTEC, assurant ainsi légitimité, transparence et indépendance à son attribution. Ses exigences sont notamment fondées sur l'ISO 26000, les 17 objectifs du développement durable (ODD) et les recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS).







Diagnostic : ce qu'il faut retenir

Le diagnostic RSE (basé sur le référentiel du label THQSE®) réalisé début 2023* conclut que le SSTRN est « **déjà à un stade de maturité avancée sur les domaines économiques et sociaux, ce qui va lui permettre de se concentrer sur des améliorations relatives aux domaines environnemental et sociétal** »

Le rapport souligne de nombreux points forts, parmi lesquels une gouvernance paritaire et un pilotage pluridisciplinaire, le respect des droits humains et sociaux, une politique 20 minutes / 20 km (être à 20 minutes ou 20 km de ses usagers) exemplaire sur la thématique des transports, une politique managériale ayant à cœur la réduction des inégalités et des irritants qui améliore les conditions de travail des collaborateurs.

Des préconisations sont formulées pour améliorer encore les résultats de l'action du SSTRN, par exemple en faisant évoluer les procédures de nettoyage pour réduire l'utilisation de la chimie, ou encore en sensibilisant les usagers et les collaborateurs aux enjeux de la qualité de l'air intérieur et à l'influence de la biodiversité sur la santé.

* Réalisé par la société *Primum Non Nocere*

Nos points forts

Pilier social

- ⊙ Transports
 - Travail de réduction des impacts liés aux transports.
 - Favorisation de modes de transport durables.
- ⊙ Entreprises et salariés des entreprises
 - Travail sur l'amélioration de la visite des salariés suivis).
 - Prise en compte des avis des entreprises adhérentes.
 - Protocoles à jour pour la gestion des données individuelles.
- ⊙ Collaborateurs
 - Sécurité optimale pour les collaborateurs du SSTRN.
 - Prévention des risques sonores.
 - Prévention des risques liés aux perturbateurs endocriniens.
 - Parcours d'intégration des nouveaux arrivants.
 - Suivi actif des compétences professionnelles des collaborateurs.
 - Lutte active contre les inégalités.
 - Résolution des irritants.
 - Flexibilité des conditions de travail.
 - Facilitation du dialogue social avec la hiérarchie.
 - Facilitation du dialogue entre les collaborateurs.
 - Prise en compte globale des risques psychosociaux.
 - Promotion de la restauration saine.
- ⊙ Bâtiments
 - Bâtiments inclusifs pour les personnes à mobilité réduite.
 - Sites ayant un impact positif sur les collaborateurs.
 - Maîtrise des risques liés à l'amiante.
 - Travail de réduction des impacts relatifs au nettoyage des locaux.

Pilier environnemental

- ⊙ Air et eau
 - Travail sur l'amélioration de la qualité de l'air intérieur.
 - Accompagnement des usagers dans l'arrêt du tabac.
 - Maîtrise du risque radon.
 - Travail de réduction des consommations d'eau.

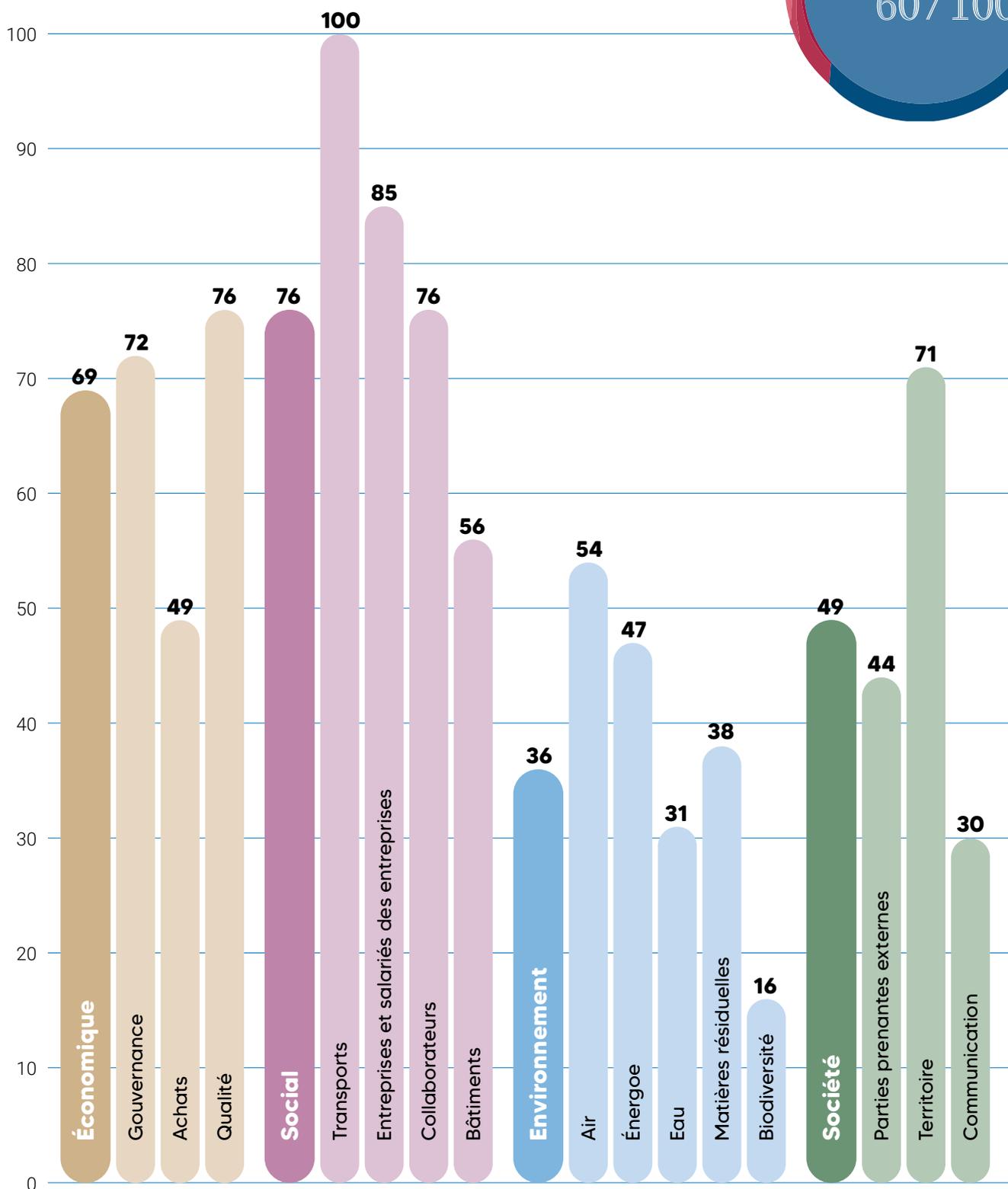
- ⦿ Énergie
 - = Soutien de la filière des énergies renouvelables.
 - = Suivi des consommations énergétiques de la structure.
 - = Optimisation des performances énergétiques des bâtiments.
- ⦿ Matières résiduelles
 - = Respect des prescriptions réglementaires.
 - = Mise à disposition des filières pour les collaborateurs.
 - = Exclusion des DAS (déchets d'activité de soins) sans risque de la filière DASRI (déchets d'activité de soins et risque infectieux)..
- ⦿ Biodiversité
 - = Limitation de la pollution lumineuse.

Pilier économique et sociétal

- ⦿ Gouvernance
 - = Engagement dans la démarche de développement durable.
 - = Investissement de la fonction d'animateur de la démarche.
 - = Pilotage pluridisciplinaire de la démarche RSE.
 - = L'application des principes éthiques.
- ⦿ Achats
 - = Engagement d'un processus achats responsables.
 - = Application de l'économie circulaire.
- ⦿ Qualité
 - = Conception écologique des services et respect des droits humains.
 - = Travail sur la qualité des services aux bénéficiaires.
 - = Application de protocoles liés aux risques.
- ⦿ Société et territoire
 - = Relations dynamiques avec les parties prenantes externes.
 - = Identification et prise en compte des caractéristiques du territoire.
 - = Relations dynamiques avec le territoire.
 - = Promotion de la santé environnementale et du développement durable.
 - = Mission pour la prévention au travail, cœur de métier de l'association.
- ⦿ Communication
 - = Travail effectif sur la communication interne.
 - = Travail sur la communication digitale.

Un premier score encourageant

Réalisé sur l'activité de l'année 2022 avant toute formalisation d'une démarche RSE, le premier diagnostic du SSTRN présente un score significatif.





Parmi les actions 2023

Suivant les conclusions du diagnostic réalisé sur la période de l'année 2022, un top 10 des actions RSE à mener en 2023 a été défini.

- Sensibiliser les collaborateurs aux écogestes.
- Réaliser le premier bilan carbone et émissions GES (BEGES).
- Mettre en œuvre une stratégie de communication pour la RSE.
- Ouvrir de nouvelles filières déchets, dont la valorisation des biodéchets.
- Cartographier les achats, identifier l'engagement RSE des fournisseurs.
- Rendre les bâtiments accessibles aux handicaps visuels, cognitifs, auditifs.
- Réaliser un plan de mobilité afin de réduire l'impact des transports.
- Proposer des collations saines en libre accès pour les collaborateurs.
- Déployer le nettoyage sans chimie, sécuriser les espaces de stockage.
- Proposer des temps et des espaces de travail en coworking pour faciliter le dialogue entre collaborateurs.

Nos actions 2023 répondent à trois ambitions :

- Respecter l'Humain dans son contexte professionnel.
- Diminuer l'impact de notre activité et de nos décisions sur l'environnement.
- S'ancrer sur notre territoire et renforcer notre impact sur l'économie et la vie locale.

Respecter l'Humain dans son contexte professionnel

Opération "Découvre mon travail"

Le projet **Découvre mon travail** propose aux salariés du SSTRN volontaires de mieux connaître la réalité du travail de leurs collègues, en partageant en binôme une demi-journée de travail. En 2023, douze binômes ont participé.

Cette opération organisée annuellement est une opportunité unique de plonger dans la réalité quotidienne de ses collègues, une chance de mieux comprendre les contraintes des autres métiers et les défis auxquels ils sont confrontés. En favorisant une meilleure connaissance des réalités professionnelles de chacun, elle contribue à renforcer la cohésion et le lien entre les salariés. Ce dispositif permet également de mieux connaître les personnes qui se cachent derrière les fonctions.





Programme National Nutrition Santé (PNNS), devenir une entreprise active

Le PNNS a pour objectif de lutter contre la sédentarité, d'augmenter la pratique de l'activité physique, de lutter contre le surpoids et l'obésité, de renforcer les actions de lutte contre la dénutrition, l'hypertension artérielle et ses conséquences cardiovasculaires ou encore la survenue du diabète de type 2.

En réunissant sous cette bannière ses actions pour la promotion de l'activité physique et d'une alimentation saine, le SSTRN formalise son engagement en signant la charte **Entreprise active du PNNS** et s'affiche comme acteur de la nutrition via la labellisation.

Challenge de pas

Engagé dans la promotion de l'activité physique pour ses collaborateurs, le SSTRN organise chaque année un challenge collectif*. Ludique, collectif et connecté, il a réuni plus de 150 salariés en 2023 (soit plus de 40 % des effectifs), entraînant une large prise de conscience que marcher tous les jours n'est pas si compliqué.

Au-delà de l'activité physique, le challenge a également permis de faire ressortir l'esprit d'équipe et de créer des dynamiques positives dans les centres.

Deux journées pour les salariés

Chaque année, deux journées sont proposées, réunissant l'ensemble des salariés du SSTRN. Elles permettent des temps d'échange et de partage et sont des temps forts de la vie de l'association.

En janvier, une **journée de service** offre un temps dédié au bilan de l'année écoulée et aux perspectives de l'année qui commence, suivi d'un moment de partage sur une thématique proche de l'activité du service. En janvier 2024, une table ronde a permis de questionner le lien entre prévention et RSE.

En juin, une **journée des salariés** propose un moment convivial et ludique propice à passer un bon moment ensemble et à créer du lien.

* Organisé en partenariat avec Kiplin.

Diminuer l'impact de notre activité et de nos décisions sur l'environnement

Réalisation du premier bilan carbone

À la suite de l'auto-évaluation RSE réalisée en janvier 2023, le SSTRN s'était engagé à réaliser son bilan carbone, une première édition calculée à partir des données de l'année 2022. L'objectif, mesurer les émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à l'activité du service et d'identifier les leviers d'actions pertinents pour réduire notre impact sur la planète.

En 2022, ce bilan carbone s'élève à **2584 tonnes de CO₂eq.**
C'est l'équivalent de...



Les principaux postes d'émission sont les locaux et les déplacements.

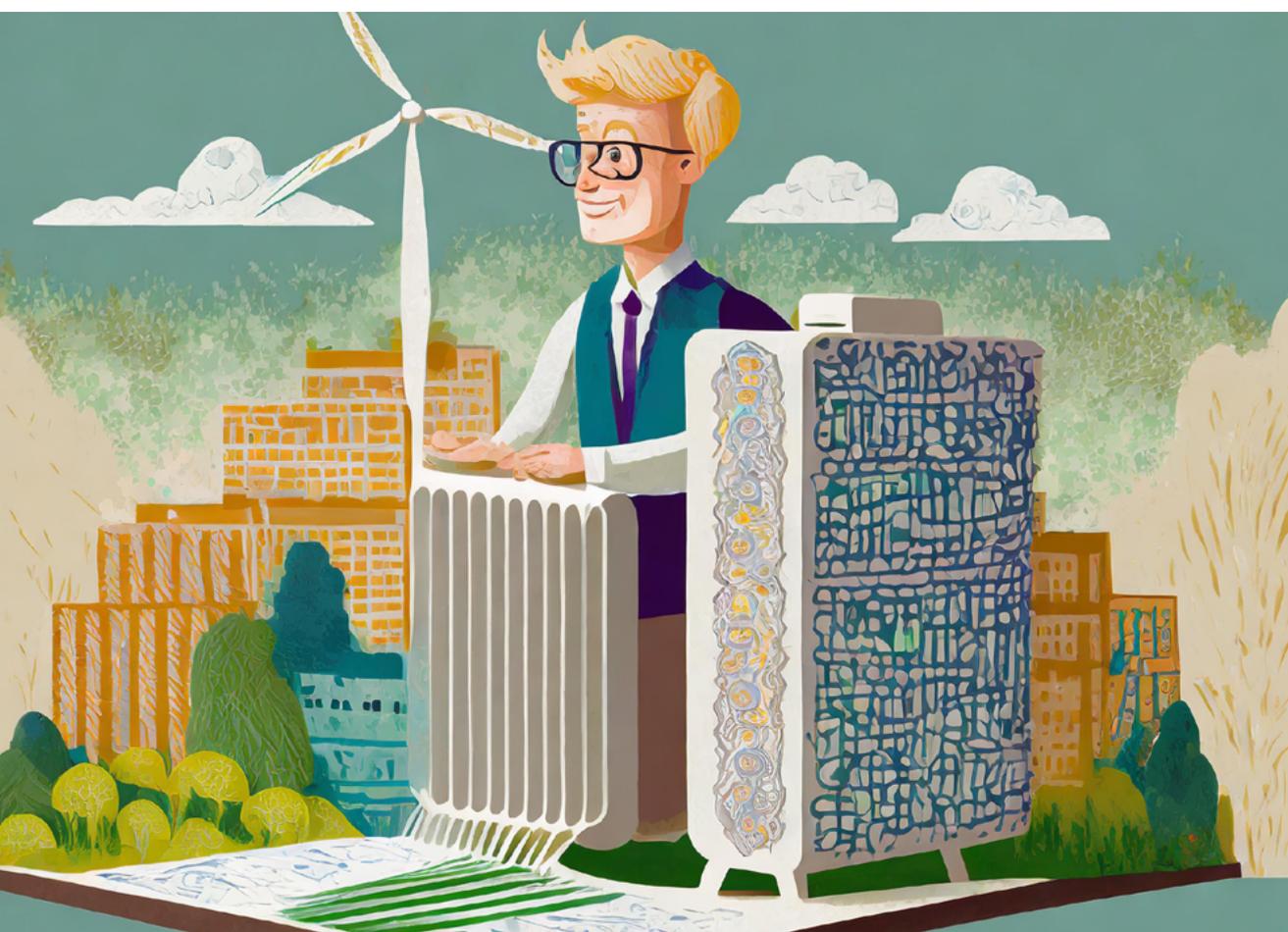
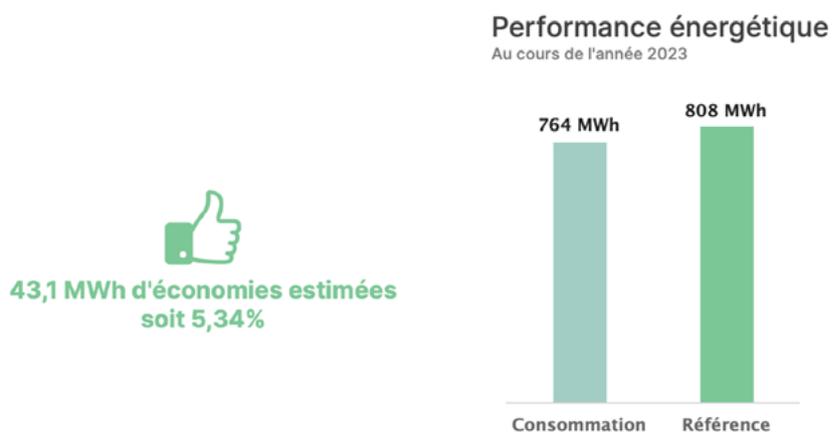
- 🕒 Locaux > **844 tCO₂e** (33 % du bilan)
- 🕒 Déplacements > **742 tCO₂e** (29 % du bilan)

En moyenne, chaque collaborateur du SSTRN représente 2,2 tonnes de CO₂e (intensité carbone collaborateur). En comparaison, sur 29 bilans carbone réalisés par notre prestataire Sami auprès d'autres services de prévention et de santé au travail interentreprises, la moyenne est à 2,8 tonnes de CO₂e par collaborateur.



Plan de sobriété et de suivi des consommations énergétiques

Depuis de nombreuses années, le SSTRN porte une attention particulière à la gestion de ses infrastructures notamment dans le souci d'en réduire l'impact énergétique. En 2023, le bilan de la performance énergétique globale de l'association signifiait cette implication.



Dans le contexte actuel, l'État appelle les entreprises à mettre en œuvre un plan de sobriété énergétique afin de réduire leurs consommations. L'objectif d'une baisse de 10 % des consommations des entreprises est demandé d'ici 2 ans et de 40 % d'ici 2050.

Un plan d'action à effet immédiat a été décidé concernant notamment :

- l'optimisation des consignes de température et des plages horaires de fonctionnement des équipements de chauffage et de climatisation,
- la mise en veille des équipements énergivores non essentiels,
- la mise à l'arrêt des systèmes d'éclairage durant l'inoccupation,
- la sensibilisation des occupants à la sobriété énergétique,
- la réalisation d'une étude d'ajustement des installations techniques aux plannings d'occupation des bureaux.

Un plan d'action a été décidé pour le moyen terme (6 à 18 mois) prévoyant :

- la conversion des derniers éclairages en solution LED,
- la mise en place de capteurs de température pour piloter le chauffage,
- le remplacement des équipements de production énergivores,
- la définition d'un plan d'action pour les gros travaux à 5 ans.

La réduction de température d'un degré va permettre une économie de 7 % sur la consommation d'énergie. Pour atteindre les 3 % manquants, un travail d'optimisation est mené : améliorer les éclairages dans les centres, couper les ballons d'eau chaude dans les toilettes et les lave-mains individuels.

Si des actions de rénovation des bâtiments ont été conduites ces dernières années, le pilotage des installations et de la consommation est aujourd'hui au cœur de la gestion du parc immobilier.

Électrification des véhicules et installations de bornes de recharge

Le SSTRN n'exploite pas de parc de véhicules de société, à l'exception du camion de service et d'un véhicule individuel en autopartage sur le site du siège social, tous deux électriques.

Des bornes de recharge pour véhicules électriques sont installées sur Nantes Métropole et sur le site central du siège du SSTRN.

S'ancrer sur notre territoire et renforcer notre impact sur l'économie et la vie locale

Développer les partenariats et les collaborations

La volonté du SSTRN d'être un acteur de son territoire est inscrite dans les enjeux du projet de service. De nombreux liens sont tissés et des collaborations engagées, souvent sous la forme de partenariats sous convention.

Trois axes principaux ont été identifiés.

Développer l'expertise en santé publique et santé au travail

- Formation de médecins collaborateurs.
- Accueil d'internes en médecine du travail et d'étudiants stagiaires.
- Contribution au plan territorial de santé mentale.
- Contribution à la commission régionale de la santé et de l'autonomie.
- Développement de projets avec l'ARS.

Promouvoir la prévention avec les autres acteurs

- Employeur partenaire du SDIS44.
- Partenariat avec la Ligue Contre le Cancer.
- Partenariats avec des associations d'accompagnement des malades.
- Participation ou co-organisation d'événements sur le territoire.
- Participation sur la territoire au CROCT¹, à la CRSA² et à la CPS³.

Mutualiser les actions entre SPSTI

- Activité constante dans les commissions nationales, au comité des directeurs et au conseil d'administration du réseau Présanse.
- Participation active au dynamisme du collectif Présanse Pays de la Loire (plus de 90% se font avec la participation du SSTRN).
- Accompagnement conventionnel des services de la région pour l'obtention de la future certification.
- Mise à disposition d'un psychologue pour un dispositif clinique partagé.
- Contribution majeure au GIE informatique régional pour le développement de services aux entreprises et d'une mutualisation des moyens.
- Animation de la communication régionale.

1 - Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail

2 - Conférence Régionale sur la Santé et l'Autonomie

3 - Commission santé publique (issue de la CRSA)



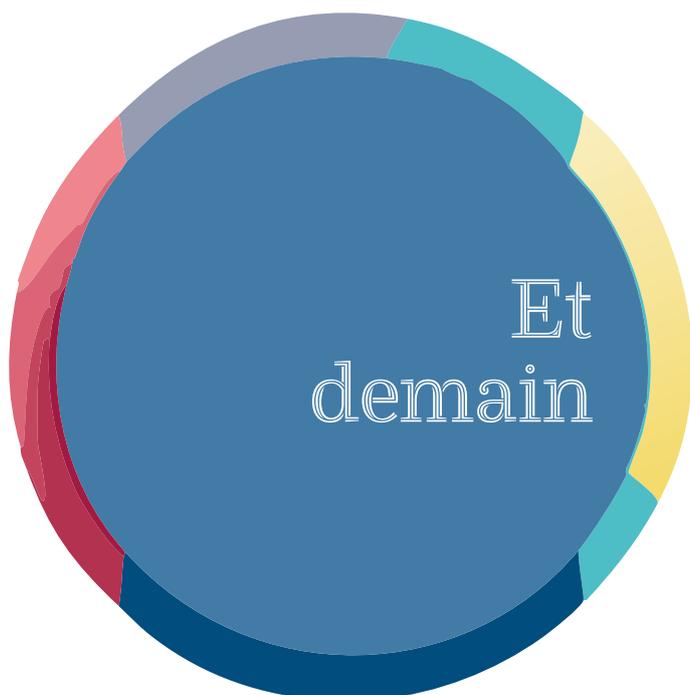
Accompagnement en région pour la mise en œuvre de la qualité et la certification

Pour la troisième année, le SSTRN accompagne d'autres services de prévention et de santé au travail interentreprises (SPSTI) de la région dans la mise en œuvre d'une démarche qualité pour faciliter leur accession à la certification qualité SPEC 2217 (remplaçante de la labellisation AMEXIST) rendue obligatoire par la Loi du 2 août 2021.

Actuellement, cinq conventions d'accompagnement sont en cours : SMIE (Châteaubriant), SMINOV (Challans), PSTVL (Les Sables-d'Olonne), AMEBAT (BTP, Nantes), . Depuis janvier 2024, une 6^e convention vient d'être signée avec le GIST (Saint-Nazaire).

L'objectif de cette démarche est d'aider les directeurs et leurs équipes à mettre en place une démarche d'amélioration continue cohérente, pertinente au regard de leurs moyens et ressources et conforme au nouveau référentiel qualité. Cet accompagnement doit permettre de structurer les équipes en place dans les services volontaires, de leur apporter une méthodologie de travail et de les rendre, petit à petit, autonomes dans le pilotage grâce à la mise en place d'un système qualité.

L'accompagnement se traduit par différentes actions : lecture et description des attendus du référentiel, formation des équipes, apport méthodologique, création de la comitologie, réalisation des états des lieux et des audits, écriture du plan d'action, aide à la rédaction de la documentation, création et animation d'ateliers, co-animation des comités de pilotage de la démarche, conseil et aide à la décision.



Développer la prévention comme pilier de la RSE pour les entreprises adhérentes

La démarche RSE est un équilibre dans le triptyque qui la compose : social, environnemental et économique. Du point de vue social, la prévention est un levier incontournable, renforcé par le cadre de la Loi du 2 août 2021, qui fait référence, par exemple, aux obligations en termes de qualité de vie au travail.

Par notre mission au bénéfice de la santé et de la sécurité des salariés, notre activité au service des entreprises est une composante de leur propre responsabilité sociétale. Nous jouons un rôle dans la préservation de la santé des personnes, dans l'amélioration des conditions de travail, dans la qualité de vie et le bien-être au travail. Ainsi, en 2023, plus de 24 000 actions individuelles de maintien en emploi ou actions en milieu de travail ont été réalisées.

Cette valorisation est souvent méconnue et démontre notre rôle déterminant du point de vue économique, des études montrent un retour sur investissement minimale de 2 € pour 1 € investi en prévention, mais aussi du point de vue social, avec une fiabilisation des savoir-faire qui constitue autant de valeur immatérielle de l'entreprise.

Le SSTRN est l'acteur de proximité partenaire des entreprises pour tout cela, un accompagnateur indispensable pour réussir la prévention des risques au travail. Le SSTRN s'est engagé dans son projet de service 2022-2026 à développer l'expertise de la prévention comme pilier de la RSE pour les entreprises adhérentes.

La RSE au sein du SSTRN,
c'est une direction générale engagée,
une équipe de pilotage dynamique,
des collaborateurs impliqués au quotidien,
des idées par palettes entières,
des savoir-faire précieux,
une envie constante de s'améliorer...

Pour nous, pour nos adhérents,
pour leurs salariés, pour tous nos voisins
sur le territoire, pour nos enfants...
pour vous.

—

Merci à Chloé, Caroline, Amandine,
Jérôme, Anne, Eric et tous les autres
pour leur contribution à ce premier
rapport RSE du SSTRN.

#fierté

La RSE, une ambition
pour nos 400 collaborateurs,
dans leur mission
au quotidien pour
la prévention des risques
et l'amélioration de la santé
des travailleurs.



SSTRN
Service de prévention et de santé au travail de la région nantaise
Siège social : 2, rue Linné - BP 38549 - 44185 NANTES Cedex 4



sstrn.fr



sstrn44



sstrn_44



@sstrn44



#Masantéautaf

En Pays de la Loire, des services de prévention
et de santé au travail en proximité des entreprises.
 presanse-paysdelaloire.fr

SSTRN et Présanse Pays de la Loire sont membres du réseau Présanse.

